

Haliotis2

L'excellence environnementale au service
de notre territoire

Enquête publique relative au projet Haliotis2 du 08 janvier au 08 février 2024 inclus

La Métropole de Nice Côte d'Azur et Eau d'Azur portent un projet de construction d'un complexe de nouvelle génération pour valoriser les eaux de la Métropole sur le site de l'actuelle station d'épuration Haliotis.



Afin d'informer le public, de recueillir son avis et ses interrogations, une enquête publique s'ouvre du 08 janvier au 08 février 2024 inclus, sous l'égide d'un Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

Le projet en bref

Intégrée à son environnement et dotée des meilleurs standards technologiques et environnementaux, Haliotis 2 sera aussi bien protectrice de la Mer Méditerranée que respectueuse de la qualité de vie des habitants de la Métropole.

Véritable usine ressource, elle produira 4 x plus d'énergie qu'elle n'en consomme aujourd'hui et 5 millions de m³ d'eaux usées traitées seront réutilisées pour le nettoyage et l'arrosage des espaces publics de la ville de Nice.

Le contexte

Le projet de modernisation du complexe Haliotis incarne toute l'ambition de la Métropole Nice Côte d'Azur pour bâtir une Métropole plus Verte et un avenir durable.

Dans un contexte d'urgence climatique et de raréfaction des ressources, la question de la préservation de l'eau est devenue un enjeu majeur pour la population.

Haliotis 2 entend y répondre en se conformant aux meilleurs standards technologiques et environnementaux actuels et à venir grâce à une conception évolutive de ses équipements. Véritable Usine Ressource, Haliotis 2 s'inscrit dans l'économie circulaire du territoire en produisant des ressources durables et de l'énergie renouvelable qui contribueront à l'indépendance énergétique de la Métropole.

L'enquête publique

L'enquête publique a pour objectif d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête, sont mis à la disposition du public sur 2 lieux :

- le Laboratoire de l'Environnement – 333 promenade des Anglais – 06200 NICE du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30
- la Mairie annexe de Nice Magnan – 118 rue de France – 06000 NICE, du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera aussi consultable sur le site internet de la Préfecture :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliois-II-Nice>

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne les observations du public, sur les lieux et horaires suivants :

Au Laboratoire de l'Environnement :

lundi 8 janvier 2024 de 08h à 12h
vendredi 26 janvier 2024 de 13h à 16h30
jeudi 1er février 2024 de 08h à 12h

A la Mairie annexe de Nice Magnan :

jeudi 11 janvier 2024 de 8h45 à 12h45
mercredi 17 janvier 2024 de 13h à 16h30
lundi 29 janvier 2024 de 8h45 à 12h45
jeudi 8 février 2024 de 13h à 16h30

Les contributions pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au Commissaire Enquêteur qui les joindra au registre, avant les dates et heures de clôture, en écrivant soit au Laboratoire de l'Environnement, soit à la Mairie annexe de Nice Magnan, aux adresses mentionnées ci-dessus.

Toutes observations pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

ddtm-haliois2@alpes-maritimes.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public sur les lieux de l'enquête, et seront accessibles sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliois-II-Nice>

Les suites de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport au préfet des Alpes-Maritimes, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Laboratoire de l'Environnement – 333 promenade des Anglais – 06200 NICE et à la Mairie annexe de Nice Magnan – 118 rue de France – 06000 NICE, pour y être tenue à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliois-II-Nice>